



INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

SELF DEFENSE FEMININE - TAÏSO

☐ NOUVELLE INSCRIPTION

☐ REINSCRIPTION

www.riedisheim-arts-martiaux.fr

Email : contact.club.ram@gmail.com

Inscription T.I. de Mulhouse - Volume : 93 - Folio n° 89

O Madame O Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :@

N° de téléphone :

CERTIFICAT MEDICAL

La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour une première inscription. Pour un renouvellement, compléter l'attestation « état de santé du sportif » disponible sur le site du club et valable 2 ans maximum ou présenter un certificat médical.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Riedisheim Arts Martiaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des activités et donne mon accord pour la conservation et l'utilisation de ces documents dans le cadre de la communication du club.

O oui O non

TARIF DE LA COTISATION

Cotisations club et licence	Adultes (18 ans et +)	Jeunes (-18 ans)
1er membre	210 €	190 €
2e membre	195 €	180 €
3e membre	95 €	90 €

Si uniquement **TAÏSO** 85 € pour adulte ou jeune

**L'accès au tapis ne sera autorisé qu'à la remise du dossier d'inscription complet.
Toute adhésion vaut acceptation du règlement intérieur du club (disponible sous le site internet).**

Chaussures changées dans le vestiaire contre zorris ou équivalent (Règlement SREG)

Fait à : le / / 20.....

Signature :



RIEDISHEIM ARTS MARTIAUX - CODE DE BONNE CONDUITE

*** COTISATIONS ***

Les membres du club versent le règlement, lors de l'inscription, d'une cotisation annuelle forfaitaire, partant du jour de l'inscription pour se terminer au 31 août. Une seule présence durant l'année rend exigible, pour sa totalité, la cotisation annuelle.

*** LICENCE FEDERALE & ASSURANCE ***

Chaque membre du Club doit obligatoirement être licencié à la Fédération Française de **Judo et Disciplines Associées (FFJDA)**.

*** INSCRIPTIONS ***

Les inscriptions peuvent être prises par email contact.club.ram@gmail.com dès à présent et pendant les horaires des cours.

Il est demandé à tous les responsables légaux la complétude de l'attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, ou à défaut un certificat médical à fournir impérativement dès les premiers cours attestant que le membre est apte à la pratique du JJB valide pour la saison en cours.

Pour les majeurs, l'attestation « état de santé du sportif » valable 2 ans maximum est acceptée uniquement pour un renouvellement.

*** JUDOGIS (KIMONOS) & EQUIPEMENTS ***

Le judogi est personnel et doit être régulièrement lavé. Il est demandé de se munir de « Zooris ou Tongs ».

Le judogi doit être mis au vestiaire. Les féminines doivent porter sous les judogi un tee-shirt blanc ras du cou, manches courtes.

Les bijoux (bracelets, montre, boucles d'oreille, etc.) doivent être enlevés avant de monter sur les tatamis.

*** HYGIENE CORPORELLE***

Une hygiène corporelle très soignée est exigée (pieds et mains propres, ongles courts). Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique sans partie métallique.

*** OBJETS DE VALEURS ***

Le Club décline toute responsabilité pour les objets de toute sorte, les bijoux et l'argent égarés ou volés.

*** RESPONSABILITE DU CLUB ***

La responsabilité du club est engagée seulement pendant les cours en présence du professeur (les parents doivent s'assurer de la présence de celui-ci).

Précéder la signature de « lu et approuvé »

Signature du représentant légal ou du majeur :